



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(42)/2
30 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-deuxième réunion directive

Genève, 27 juin 2007

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED*

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	3
I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIÈRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE.....	3
II. PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)	5
III. QUESTIONS SECTORIELLES	6
A. Commerce international.....	6
B. Développement des services.....	14
C. Dette, financement et développement.....	15
D. Investissement international et développement des entreprises	18

INTRODUCTION

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le présent document, onzième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(39)/2 présenté en juin 2006 à la trente-neuvième réunion directive du Conseil.
2. Dans sa résolution 61/229, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au système des Nations Unies de continuer à aider les secrétariats de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les pays d'Afrique à exécuter les programmes du NEPAD. Dans sa conclusion concertée 487 (LIII), le Conseil a demandé que la CNUCED, dans les limites de son mandat, continue de réaliser une analyse approfondie, et de fournir des conseils concernant le développement de l'Afrique, y compris les moyens d'atteindre une croissance et un développement durables, dans l'objectif de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
3. La CNUCED, par l'intermédiaire de plusieurs de ses divisions et programmes, a continué à coopérer étroitement avec le secrétariat du NEPAD, et a apporté des contributions spécifiques aux travaux de son comité directeur. Le Secrétaire général rend compte des activités de la CNUCED dans son rapport sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Les contributions de divers services interinstitutions et d'organisations du système des Nations Unies à l'application du NEPAD sont aussi présentées au Comité du programme et de la coordination (CPC) à New York.
4. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique sont de manière générale conformes aux prescriptions du NEPAD, telles qu'elles sont indiquées aux alinéas *a* à *f* du paragraphe 3 du document TD/B/EX(35)/2 présenté à la trente-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

I. TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'ANALYSE EN MATIÈRE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

5. Le secrétariat de la CNUCED a élaboré un rapport intitulé «Le développement économique en Afrique: Doubler l'aide en donnant un sérieux coup de collier»¹, dont le résumé a été soumis au Conseil du commerce et du développement dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à sa cinquante-troisième session. Ce rapport fait valoir que pour réduire la pauvreté, il faudra donner un sérieux coup de collier visant à susciter un cercle vertueux de hausse de l'investissement, du revenu et de l'épargne, mais que les politiques des donateurs comme des bénéficiaires sont essentielles au succès d'une telle opération. L'impact de l'aide ne saurait être dissocié du principe de l'autonomie nationale en matière d'orientations ni de la qualité de cette aide. Sur la base d'expériences antérieures réussies en la

¹ UNCTAD/GDS/AFRICA/2006/1.

matière, le rapport plaide en faveur d'une nouvelle architecture de l'aide où les apports multilatéraux occuperaient une place bien plus importante, en vue de remédier au caractère chaotique du régime actuel, qui pâtit de coûts de transaction élevés, de sa politisation, de son opacité, du manque de cohérence, de son imprévisibilité et du fait que les fragiles institutions des bénéficiaires sont trop sollicitées.

6. Les débats du Conseil sur ce point ont abouti à l'adoption de conclusions concertées dans lesquelles celui-ci s'est félicité de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et des efforts faits dans le rapport pour aborder des questions fondamentales concernant l'importance à accorder à une appropriation accrue par les pays africains. Ce sont ces pays qui sont principalement responsables de leur développement, notamment de la conception et de l'exécution de politiques compatibles avec leurs priorités et leurs difficultés spécifiques de développement.

7. *Le Rapport 2006 sur les pays les moins avancés* analyse les principaux obstacles que rencontrent les pays les moins avancés (PMA) pour développer leurs capacités productives. Il soutient que la cause fondamentale du sous-développement et de la persistance d'une pauvreté généralisée dans ces pays tient au chômage endémique, au sous-emploi et à la faible productivité du travail, et que la durabilité des progrès économiques et sociaux dans ces pays dépend en dernier ressort de la création de capacités productives efficaces. Il existe des moyens notables de renforcer la mobilisation des ressources financières intérieures grâce à une monétisation accrue de l'économie, à l'utilisation de la main-d'œuvre excédentaire et à un financement des investissements reposant davantage sur les entreprises que sur les ménages. En outre, le sous-développement technologique fait qu'il est possible de rattraper rapidement le retard enregistré en acquérant et en utilisant de manière efficace des techniques étrangères. Les priorités et les options qui peuvent être adoptées pour lever les obstacles au développement des capacités productives dans les PMA sont aussi recensées.

8. L'une des principales conclusions du rapport porte sur la nécessité d'une réorientation plaçant le développement et l'utilisation des capacités productives au cœur de la réduction de la pauvreté dans les PMA. Il est indispensable de revoir la conception aussi bien des stratégies nationales de réduction de la pauvreté que des mesures internationales d'appui aux PMA. Au niveau national, il importe de mettre le développement des capacités productives et l'essor de l'emploi productif qui en découle au cœur des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Des politiques dynamiques devraient être adoptées pour stimuler et coordonner l'investissement en vue d'accroître la valeur ajoutée et de veiller à ce que le développement des capacités productives crée des emplois productifs. En ce qui concerne les politiques internationales, il faut non seulement augmenter l'aide, mais aussi rééquilibrer ses composantes sectorielles. En valeur nominale, l'aide aux PMA a doublé entre 1999 et 2004. Toutefois, cette même année, 46,5 % de l'aide publique du développement (APD) nette sont allés à l'annulation de dettes, à l'aide d'urgence, à l'assistance technique et à l'aide alimentaire. Il est nécessaire d'accroître la part de l'APD destinée à l'infrastructure économique et aux secteurs productifs. Cette part a diminué entre 1992-1994 et 2002-2004, passant de 48 % à 24 % du montant total des engagements.

II. PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA)

Examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010

9. Dans le cadre de sa contribution à l'examen global à mi-parcours des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA qu'a mené l'Assemblée générale, la CNUCED a conçu et mis en œuvre un projet (INT/OT5BP), soutenu financièrement par les Gouvernements autrichien et norvégien, qui lui a permis de consacrer des études de cas² à certains PMA. Elle a aussi aidé à organiser une réunion préparatoire à l'examen à mi-parcours, au cours de laquelle des études et des rapports nationaux ont été débattus. Cette réunion a permis: a) d'échanger les meilleures pratiques et de tirer des enseignements des expériences menées par certains PMA; b) de renforcer le dialogue entre les PMA et leurs partenaires de développement sur les moyens de mieux exécuter les activités prévues et honorer les engagements pris dans le Programme d'action; c) de recenser les principaux obstacles au développement que rencontrent ces pays; et d) de présenter des conclusions et des recommandations visant à les aider à mieux exécuter les activités prévues et honorer les engagements pris dans le Programme d'action aux niveaux national et international.

10. Les travaux entrepris par la CNUCED, notamment dans le cadre de ce projet, révèlent une grande disparité dans les résultats économiques des PMA et dans les progrès accomplis pour atteindre les buts et objectifs du Programme d'action. Tout comme les résultats économiques, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement humain du Programme d'action et des OMD sont contrastés. Au cours des cinq dernières années, les résultats socioéconomiques globaux des PMA ont été nettement en dessous des buts et objectifs convenus dans le Programme d'action, ce qui témoigne du fait que les problèmes rencontrés pour y réduire la pauvreté sont considérables.

11. Un autre enseignement tiré des études de cas et des rapports nationaux est que les partenaires de développement ont apporté une contribution importante à la réalisation des objectifs du Programme d'action au cours des dernières années, en finançant environ 80 % des dépenses publiques.

Petits États insulaires en développement

12. La CNUCED a maintenu ses services consultatifs et son assistance technique aux petits États insulaires en développement, notamment à ceux qui s'approchent des critères de sortie de la catégorie des PMA, conformément à la résolution 59/209 où l'Assemblée générale a demandé aux organisations internationales compétentes de favoriser une «transition sans heurt» pour les pays retirés de liste des PMA. En 2006, le Cap-Vert, qui devrait sortir de la catégorie des PMA prochainement, a bénéficié des services consultatifs de la CNUCED.

² Les études de cas sur le Bangladesh (UNCTAD/LDC/MISC/2006/4), le Burkina Faso (UNCTAD/LDC/MISC/2006/7), le Cap-Vert (UNCTAD/MDC/MISC/2006/6), l'Éthiopie (UNCTAD/LDC/MISC/2006/5) et le Népal (UNCTAD/LDC/MISC/2006/3) peuvent être consultées à l'adresse <http://www.unctad.org>.

13. Les travaux de la CNUCED sur les petits États insulaires en développement témoignent de la nécessité de mettre davantage l'accent sur les capacités productives et sur «l'aide au commerce» lorsque des mesures internationales d'appui à ces pays sont élaborées. À cet égard, la CNUCED a lancé un projet pilote à Maurice à la demande de la société civile.

En décembre 2006 s'est tenu à Port-Louis un dialogue entre la CNUCED et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) en vue de recenser les groupes de population cibles auxquels la CNUCED pourrait expliquer les incidences de la mondialisation sur ce pays. Un certain nombre d'activités susceptibles d'être exécutées dans l'optique de la «communication pour le développement» ont été définies en 2007 et 2008.

14. Comme les années précédentes, la CNUCED a contribué aux travaux du Comité des politiques de développement s'inscrivant dans le cadre de l'examen triennal de la liste des PMA. Elle a apporté plusieurs contributions théoriques, méthodologiques et statistiques aux travaux du Comité et à ceux que le Département des affaires politiques et sociales de l'ONU exécute en tant que secrétariat du Comité.

Pays en développement sans littoral

15. Les pays en développement sans littoral recherchent l'aide de la communauté internationale pour surmonter les obstacles liés à leur situation géographique. Outre les mesures visant à développer des réseaux nationaux de transport et des systèmes de transit efficaces, la CNUCED préconise aussi des orientations qui favorisent l'essor du commerce régional ainsi que la spécialisation et la restructuration économiques de ces pays. Elle a fait paraître une publication intitulée «Landlocked Developing Countries: Facts and Figures» (UNCTAD/LDC/2006/2), afin d'aider à mieux comprendre les difficultés de développement que rencontrent les 31 pays en développement sans littoral.

III. QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)

16. Le JITAP, qui est exécuté conjointement par le Centre du commerce international (CCI), la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), continue de renforcer les capacités durables des pays africains partenaires et de leurs entreprises de participer de manière efficace et accrue au système commercial multilatéral. En 2006, une assistance a été fournie aux huit pays bénéficiaires (Botswana, Cameroun, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie) pour se préparer aux négociations commerciales de Doha ainsi que pour formuler et mettre en œuvre leur politique commerciale, surtout en renforçant l'appui des comités interinstitutions à ces pays dans le cadre des consultations avec les partenaires, des analyses, du choix des priorités et des activités de suivi. La CNUCED a assuré le soutien technique et consultatif des sessions nationales de réflexion des comités interinstitutions dans les huit pays bénéficiaires. Ces sessions ont été l'occasion de débattre des résultats de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC et de la préparation des prochaines négociations. Un atelier de haut niveau des comités interinstitutions s'est tenu du 24 au 28 juillet 2006 à l'intention des hauts fonctionnaires et négociateurs des questions commerciales en poste dans les capitales nationales,

et d'autres représentants des pays du JITAP, réunis pour débattre de l'état d'avancement des négociations de Doha à l'OMC après la Conférence de Hong Kong (Chine) et des questions fondamentales auxquelles les pays du JITAP font face et que les comités pourraient aider à résoudre. Un atelier régional consacré aux négociations de Doha et visant les médias, les femmes et la société civile des pays du JITAP a été organisé en novembre 2006, avec 60 participants.

17. Le JITAP a soutenu un séminaire national sur les questions commerciales et environnementales qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 2 au 4 mai 2006. Ont été examinées les questions commerciales et environnementales ayant trait à l'OMC, notamment les obligations commerciales découlant des accords multilatéraux sur l'environnement et leurs relations avec les règles de l'OMC, l'accès aux marchés et les prescriptions environnementales, ainsi que les négociations sur les biens et services environnementaux. Ont participé à cette réunion des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants d'ONG ainsi que des représentants de différents accords. Le Botswana a reçu une aide pour examiner et renforcer sa politique commerciale publique et ses mécanismes d'application. La CNUCED a aussi aidé l'OMC (avec le CCI) à mettre en place un centre de référence et des points nationaux d'information au Botswana, au Cameroun, au Mali, au Malawi, en Mauritanie, au Mozambique, au Sénégal et en Zambie.

18. Compte tenu de la prochaine conclusion de la deuxième phase du JITAP en juillet 2007 et de la sortie du premier groupe de huit pays africains bénéficiaires fin 2005, le programme a été évalué par un consultant international et par 16 consultants nationaux entre février et juillet 2006. Les auteurs du rapport d'évaluation ont fait l'éloge du programme, ont recensé des domaines où des améliorations devaient être apportées et ont préconisé de lancer la troisième phase du JITAP.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

19. Le Cadre intégré, auquel participent plusieurs organismes et donateurs, est un programme qui vise à coordonner l'assistance technique liée au commerce et les activités de renforcement des capacités institutionnelles dans les PMA. Actuellement, ce sont 31 pays³ (dont 27 en Afrique) qui bénéficient du Cadre intégré. Des études diagnostiques pour l'intégration du commerce ont été menées à bien et des ateliers de validation ont été tenus pour 20 pays (dont 17 en Afrique⁴), tandis que pour 10 pays (dont 8 en Afrique) les études diagnostiques sur l'intégration du commerce en sont à différents stades d'avancement⁵. Dans le contexte du Cadre

³ Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Vanuatu, Yémen et Zambie.

⁴ Bénin, Burundi, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad, Yémen et Zambie.

⁵ Angola, Burkina Faso, Gambie, Maldives, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Sierra Leone et Soudan.

intégré, deux ateliers nationaux sur les activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce ont été organisés au Niger et au Soudan en 2006. Un autre atelier régional a été organisé à Dakar (Sénégal) du 6 au 8 décembre 2006 à l'intention de tous les coordonnateurs nationaux. Il visait à préparer les pays bénéficiaires à une transition sans heurt au Cadre intégré renforcé par le biais d'un échange d'informations et d'une sensibilisation au processus préparatoire à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé. Les ateliers nationaux et régionaux ont contribué à renforcer l'appropriation nationale du processus du Cadre intégré, à commencer par l'établissement des diagnostics. Reconnaissant et saluant leur importance et leur rôle dans le renforcement des capacités d'appropriation nationale, l'Équipe spéciale pour le renforcement du Cadre intégré a recommandé que les activités préalables aux études diagnostiques sur l'intégration du commerce fassent partie des activités fondamentales du Cadre intégré renforcé et soient financées par le premier compte du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré à son entrée en service en 2008.

3. Négociations commerciales

20. Les pays africains sont parties à de multiples accords commerciaux et négociations commerciales. Les efforts déployés pour veiller à la cohérence et à la synergie de leur participation aux uns et aux autres et de leurs objectifs de développement dans le cadre des uns et des autres pèsent sur les capacités humaines, institutionnelles, financières et entrepreneuriales des pays africains. La CNUCED aide ces pays à recenser leurs besoins et à défendre leurs intérêts dans les négociations, notamment à renforcer: leurs capacités générales aux niveaux sous-régional, régional et multilatéral; leurs capacités institutionnelles et réglementaires; et leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques commerciales aux échelons national et régional.

21. Appui au développement des capacités de négociation commerciale de l'Afrique: En sa qualité d'organe d'exécution du projet de développement de la capacité commerciale en Afrique subsaharienne financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CNUCED a organisé – et participé à – un atelier régional destiné aux pays africains sur les questions de développement intéressant l'OMC, les accords de partenariat économique et les négociations régionales africaines (Sénégal, 20-22 novembre 2006). Cet atelier a contribué à recenser les questions de développement pertinentes pour les pays africains aux différents niveaux des négociations auxquels ceux-ci participent et les moyens de garantir une meilleure synergie et complémentarité. La publication intitulée *Trade Negotiations and Africa Series [No. 3] Trade Capacity Development for Africa: Policy issues for African countries in multilateral and regional trade negotiations* est parue et a été examinée lors de l'atelier.

22. La CNUCED a aussi apporté sa contribution technique à un certain nombre d'ateliers de haut niveau sur les négociations d'accords de partenariat économique entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'Union européenne (UE) et sur les négociations de Doha à l'OMC organisés par les secrétariats de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, de Centre Sud et du Commonwealth.

23. Accords commerciaux régionaux: Un certain nombre d'activités ont été menées dans le cadre d'un projet financé par la Commission européenne en faveur des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le deuxième atelier régional organisé sous les auspices du Forum de négociations commerciales de la SADC sur les services s'est tenu à

Maurice les 20 et 21 juillet 2006. Il a permis d'examiner le bilan des négociations en cours à l'OMC et des négociations sur les accords de partenariat économique, ainsi que les différents protocoles de la SADC sur les services en vigueur et les éléments à prendre en compte dans l'annexe sur le commerce des services au protocole sur le commerce. Une étude consacrée à l'application des protocoles de la SADC touchant le commerce a aussi été bouclée.

24. Évaluation des services nationaux: Plusieurs études menées portaient sur les cadres directif et réglementaire ainsi que sur l'impact de la libéralisation du commerce des services dans les pays en développement en général et en fonction des secteurs, dans l'optique de la réduction de la pauvreté. Des études sectorielles nationales ont été achevées sur quatre pays. D'autres études sont en cours sur des pays d'Afrique centrale et des États membres de la SADC.

4. Facilitation du commerce

25. Plus de 40 participants ont assisté à l'atelier conjoint OMC/CNUCED consacré aux négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce et destiné aux pays africains anglophones qui s'est déroulé à Lusaka (Zambie) du 13 au 16 juin 2006. La CNUCED a organisé une table ronde sur le même sujet à l'intention des pays africains membres de l'OMC en juillet 2006, afin d'examiner les questions relatives à l'assistance technique et au traitement spécial et différencié, à laquelle ont assisté 20 représentants en poste à Genève.

26. La CNUCED a participé au forum régional de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la facilitation des échanges, organisé en commun avec les directions des échanges et de la coopération pour le développement de l'OCDE, en collaboration avec le Gouvernement camerounais, à Douala (Cameroun). À cette réunion a été examinée la manière dont les pays en développement et leurs partenaires de développement pouvaient veiller à la bonne conception et exécution des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce, en tenant compte des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

5. Outils d'analyse commerciale de la CNUCED

27. La CNUCED a élaboré un certain nombre d'outils destinés particulièrement à aider les pays en développement à faire face aux conditions d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés qui touchent leurs exportations et la compétitivité de leurs produits.

28. Outils analytiques: Parmi les outils élaborés par la CNUCED figurent le Système d'analyse de l'information commerciale (TRAINS), le Système commercial intégré mondial (WITS), le Modèle de simulation des politiques du commerce des produits agricoles (ATPSM) et le Logiciel d'analyse des marchés et des restrictions au commerce (SMART). Ces outils aident à recenser et à surmonter les obstacles à l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux à exploiter, ainsi qu'à favoriser une participation plus avisée aux négociations commerciales aux niveaux multilatéral et régional.

29. Participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial: Les pays en développement qui sont entrés dans une phase de croissance soutenue de leurs échanges privilégient les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. La CNUCED a lancé

une initiative dans ce domaine en vue de faire participer les pays africains et d'autres pays en développement à ces secteurs. Parmi les activités menées figurent:

- L'examen annuel que les experts ont consacré en 2006 à la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial dans le secteur de l'énergie, qui revêt une grande importance pour les pays africains;
- La collaboration de la CNUCED et de Royal Philips Electronics Corporation portant sur l'étude des possibilités de créer une branche d'activité produisant des ampoules électriques à économie d'énergie dans la région de la SADC et les conditions préalables à remplir;
- L'organisation d'un atelier régional en Gambie sur les systèmes efficaces de gestion des pêcheries, qui a porté sur le respect des normes internationalement reconnues et a favorisé l'adoption d'un code des pêcheries de l'Afrique de l'Ouest.

30. *Industries de la création*: La CNUCED soutient, par le biais de ses services consultatifs et de son assistance technique, les initiatives des gouvernements visant à mettre en place des politiques publiques multidisciplinaires et des mécanismes institutionnels visant à consolider l'économie de la création, en particulier au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie.

6. Développement des produits de base

31. C'est du commerce des produits de base que l'Afrique dépend le plus pour son développement. Malgré l'évolution positive récente du prix des produits de base, il est peu probable que la tendance à long terme à la diminution des prix réels se soit inversée. Le secteur africain des produits de base rencontre des problèmes particuliers qui appellent l'adoption de mesures spéciales. Les activités que la CNUCED poursuit dans ce domaine en Afrique favorisent le développement du secteur des produits de base et contribuent à réduire la pauvreté.

32. La CNUCED exécute des projets d'assistance technique ayant trait aux capacités d'offre et à la compétitivité, qui visent à aider les exportateurs des pays en développement à satisfaire aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires ainsi qu'aux normes du secteur privé. Elle aide aussi les petits producteurs africains à constituer des partenariats avec des chaînes de supermarché (grâce à des financements provenant de Suisse, en coopération avec Migros). En Guinée, un modèle servant à élaborer un système public/privé de contrôle de la sécurité pour le secteur horticole est en cours d'application.

33. Initiative d'exploitation durable des produits de base: Dans le cadre d'un partenariat noué avec l'Institut international du développement durable (IIDD) afin d'évaluer l'intérêt pour les producteurs de disposer de labels et de normes de durabilité pour le café, des travaux préparatoires ont commencé en vue d'élaborer un projet analogue pour le cacao.

34. Produits miniers et minéraux: Des activités de concertation et de promotion de l'échange d'informations, ainsi qu'un site Web axé sur la coopération, sont en cours d'élaboration pour l'Afrique. Le rapport («*The challenges of mineral wealth: using resource endowments to foster sustainable development – Synthesis of four country studies: findings and recommendations*») établi en coopération avec la Banque mondiale et le Conseil international des mines et des

métaux reposait sur quatre études de cas réalisées dans deux pays africains, à savoir le Ghana et la République-Unie de Tanzanie.

35. Mécanismes novateurs de financement du secteur des produits de base et des industries dynamiques: Deux rapports ont été publiés sur le financement de l'horticulture en Afrique et un sur le financement des pêcheries, lesquels reposaient sur des études de cas réalisées en Afrique.

36. Bourses de produits: Le projet de bourses panafricaines de produits de base et produits dérivés (PACDEX) se poursuit avec la participation de la CNUCED à la définition du concept et du plan de réalisation, ainsi qu'à la facilitation du transfert d'informations et de technologie. Un appui a été apporté aux bourses de produits naissantes du Nigéria et de l'Éthiopie.

37. Financement des biocombustibles: Un atelier régional sur le financement des biocombustibles et le développement de la culture du jatropha en Afrique, particulièrement axé sur le mécanisme pour un développement propre (MDP), a été organisé au Ghana. Il a été l'occasion de donner suite à l'initiative visant à créer un fonds pour les biocombustibles en Afrique, dans le cadre de laquelle la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est engagée à favoriser la formation de partenariats privé/public avec l'aide de la CNUCED.

38. Cours de licence en économie des produits de base: Ce cours a été organisé en coopération avec l'Institut virtuel de la CNUCED et a été expérimenté en 2006 en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal.

39. Projet du Compte de l'ONU pour le développement: La CNUCED a contribué à renforcer les capacités des pays en développement d'atteindre les OMD grâce à leur politique et leur action dans le domaine des produits de base. Un atelier régional sur les OMD et les produits de base organisé au Sénégal en juin 2006 a porté sur les questions stratégiques que les pays africains doivent résoudre pour s'emparer des marchés agroalimentaires inexploités.

40. L'installation de la version pilote de la base de données Infoshare, qui est censée donner des informations commerciales aux petits producteurs, a commencé au Cameroun en collaboration avec l'Office national du cacao et du café (ONCC).

7. Droit et politique de la concurrence

41. La CNUCED continue d'élaborer et d'exécuter des activités de renforcement des capacités et de coopération technique en matière de droit et de politique de la concurrence. Ces activités sont adaptées aux besoins des pays africains et visent à créer une culture de la concurrence, en particulier en aidant les pays bénéficiaires à rédiger, réviser et appliquer leur législation relative à la concurrence. Les activités répondent à la demande et sont destinées aux pays africains et aux groupements d'intégration régionale du continent (qui souhaitent aussi élaborer une politique régionale de concurrence). Par exemple, au Kenya, des ateliers et des voyages d'études ont été organisés dans quatre pays différents dans le cadre de l'examen de la loi sur les pratiques commerciales restrictives, les monopoles et le contrôle des prix. D'autres pays africains qui ont bénéficié de l'assistance de la CNUCED ont apporté leur contribution à ces ateliers sous la forme notamment de formations, de missions consultatives et de séminaires. Parmi ces pays figurent l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte

d'Ivoire, l'Égypte, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Niger, l'Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Soudan, le Swaziland et la Tunisie.

42. La CNUCED a organisé un certain nombre de séminaires et ateliers régionaux et sous-régionaux afin d'aider les pays africains à élaborer et à appliquer des règles régionales de concurrence. Certains de ces ateliers étaient organisés avec d'autres institutions telles que l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMAO), l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), le Centre international de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada et le Centre de droit commercial pour l'Afrique australe (TRALAC).

8. Commerce et environnement

43. L'assistance de la CNUCED aux pays africains a contribué à sensibiliser aux liens existant entre le commerce et l'environnement, et à la nécessité de veiller à la coordination et à la cohérence des politiques; a favorisé une participation plus active aux discussions et négociations sur le commerce et l'environnement à l'OMC; a permis de mieux comprendre et respecter les prescriptions contraignantes et facultatives relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité des aliments pour les exportations horticoles africaines; a renforcé les capacités institutionnelles de mieux tirer parti des possibilités de production et d'exportation de produits agricoles biologiques; et a mis en valeur le potentiel du biocommerce.

44. Des travaux notables ont été menés afin de promouvoir les exportations et de faciliter l'accès aux marchés pour les produits agricoles biologiques des pays en développement. L'agriculture biologique procure un large éventail d'avantages économiques, environnementaux, sociaux, sanitaires et culturels aux pays en développement. L'Équipe spéciale internationale CNUCED/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique a poursuivi ses travaux et des projets de coopération technique ont été menés dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est dans le cadre de l'Équipe spéciale Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement.

45. Les activités du Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales ont été axées sur l'importance accrue des normes définies par le secteur privé en matière d'environnement, de santé et de sécurité des aliments, en particulier de la norme EurepGAP, pour les exportations de fruits et de légumes frais provenant des pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est.

46. Dans le cadre de l'Initiative BioTrade, la CNUCED appuie un programme national de biocommerce en Ouganda. Des activités sont aussi menées en coopération avec PhytoTrade Africa, association de 60 entreprises d'Afrique australe.

9. Promotion de la coopération commerciale Sud-Sud

47. La CNUCED a soutenu plusieurs initiatives visant à permettre aux pays africains de s'intégrer dans le réseau plus large du commerce Sud-Sud. Dans le cadre du troisième cycle de négociations relatif au Système global de préférences commerciales (SGPC), auquel participent plusieurs pays africains, le Comité de négociation du SGPC a tenu une réunion (Genève,

11-12 décembre 2006) au cours de laquelle il a décidé de clore les négociations d'ici la fin de 2007 en achevant notamment les travaux sur a) les techniques appliquées pour échanger des concessions tarifaires qui permettraient de parvenir à une libéralisation substantielle du commerce, et b) l'amélioration et la modernisation des règles d'origine des produits visés par le SGPC.

48. La CNUCED a étudié les possibilités de coopération Sud-Sud entre les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, en particulier par le biais de la Commission trilatérale Inde, Brésil, Afrique du Sud (IBSA). Un appui technique a été apporté à l'élaboration du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique (NPSAA). En outre, avec l'aide de la CNUCED a été créé le réseau mondial de banques d'import-export et d'institutions de financement du développement (G-NEXID) en mars 2006. La CNUCED a mis au point une base de données sur le commerce Sud-Sud qui peut être utilisée par les pays africains pour évaluer leur participation réelle et potentielle au commerce Sud-Sud.

10. Collaboration avec d'autres organisations internationales

49. La CNUCED a dirigé plusieurs activités conjointes liées au commerce et a été un partenaire précieux pour de nombreuses organisations internationales présentes en Afrique. Les initiatives auxquelles elle collabore aident à toucher un groupe plus large de pays africains, à mettre en commun les ressources et les connaissances spécialisées, à éviter les doubles emplois et à mettre en place des réseaux de coopération future. Par exemple, la CNUCED a aidé la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU à organiser un atelier de formation régionale sur le commerce et l'environnement pour les États membres anglophones (Addis Abeba, Éthiopie, 5-7 juin 2006). En collaboration avec l'OMC, elle a collaboré à deux séminaires de formation régionaux – Rabat (Maroc), du 22 au 24 novembre 2006, pour les pays francophones d'Afrique, et à Gabarone (Botswana), du 12 au 14 décembre 2006, à l'intention des pays anglophones d'Afrique. Ces ateliers régionaux ont donné un aperçu des différents liens existant entre le commerce et l'environnement dans le cadre de l'OMC, avec l'objectif d'aider les pays en développement à participer au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC, notamment dans le cadre du mandat de Doha sur le commerce et l'environnement. La CNUCED a mis l'accent sur les liens existant entre les OMD, d'une part, et l'accès aux marchés et les prescriptions environnementales, d'autre part (notamment sur la possibilité de recourir à l'agriculture biologique pour satisfaire à ces prescriptions), et entre les OMD et la libéralisation des biens et services environnementaux. Ces activités se sont inspirées des travaux que la CNUCED a récemment menés dans ces domaines, notamment du document intitulé *Trade and Environment Review 2006*.

50. Les pays africains ont aussi bénéficié de services consultatifs sur l'initiative d'aide au commerce de l'OMC, qui a été le thème d'une réunion conjointe organisée avec le secrétariat du Commonwealth, afin d'étudier les moyens de rendre opérationnelle cette initiative, qui revêt un intérêt particulier pour le continent.

11. Activités de formation

51. La quatrième réunion du Groupe consultatif sur le renforcement des capacités de formation et la mise en valeur des ressources humaines (Genève, mars 2006) a porté sur les PMA et les organisations régionales d'Afrique.

Programme de formation portuaire TrainForTrade

52. En 2006, sept ports de pays anglophones d'Afrique ont organisé des cycles de formation portuaire dans le cadre du programme TrainForTrade, au cours desquels des formateurs locaux étaient formés par la CNUCED. Celle-ci a aussi organisé des missions d'évaluation des besoins dans les ports de Bejaia (Algérie), Pointe-Noire (République démocratique du Congo) et Toamasina (Madagascar) afin d'évaluer les besoins de formation et de définir un schéma d'application du programme de formation portuaire. Des formateurs africains lusophones ont été formés aux techniques modernes de gestion portuaire à Porto (Portugal). En outre, 26 moniteurs techniques africains ont participé à deux ateliers distincts de quatre jours en Algérie et au Togo afin d'apprendre comment mieux gérer les formations à distance et accéder à la plate-forme d'apprentissage TrainForTrade. Un réseau anglophone est en cours de constitution.

12. Renforcement des capacités grâce aux applications électroniques*Initiative tourisme électronique*

53. La CNUCED, en collaboration avec le CCI, a organisé des manifestations dans le cadre de TourismAfrica, salon international du tourisme en Afrique qui s'est tenu à Genève en septembre 2006, notamment un débat sur le thème de l'Initiative tourisme électronique: une stratégie en action; une réunion-débat sur les perspectives générales de l'investissement dans le tourisme en Afrique; un atelier de formation destiné aux organismes africains de promotion de l'investissement sur la façon d'attirer l'investissement étranger direct dans le secteur touristique; et un forum sur les pays les moins avancés (PMA) consacré au développement d'une économie touristique durable dans ces pays. Un séminaire sur les divers aspects du tourisme durable au service du développement a eu lieu à Madagascar en octobre 2006.

B. Développement des services**1. Système douanier automatisé (SYDONIA)**

54. Dans le cadre du programme d'automatisation douanière SYDONIA ont été lancés de nouveaux projets aux Comores, en Érythrée, aux Seychelles et au Swaziland. Le système est devenu opérationnel en République centrafricaine, en Guinée et au Nigéria (quatre bureaux exploitent la version SYDONIA++ dans la zone de Lagos). Des douaniers ont reçu une formation à l'utilisation de ce système ainsi que dans les domaines de la gestion douanière et du transport en transit au Gabon et au Togo. Un centre technique SYDONIA pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, financé par la Norvège, a été mis en place afin d'appuyer l'installation et l'entretien du système dans les pays de la région.

2. Transport et transit

55. Dans l'*Étude sur les transports maritimes 2006*, la CNUCED a analysé les progrès accomplis par les pays d'Afrique subsaharienne depuis 2003 et leur situation en matière de transports maritimes, intérieurs et aériens, ainsi que les liaisons entre les réseaux et le coût du fret, par rapport à d'autres pays du continent et à d'autres pays en développement. Par ailleurs, dans les analyses du *Rapport 2006 sur l'économie de l'information*, elle accorde une attention

particulière au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique.

56. La CNUCED collabore au corridor du Trans-Caprivi reliant Lusaka au port de Walvis Bay en Namibie dans le cadre d'un projet visant à doter les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit des capacités durables de facilitation du commerce et des transports régionaux. En septembre 2006, des groupements d'entreprises privées/publiques zambiennes et namibiennes se sont réunis à Walvis Bay et ont décidé d'adopter un plan commun d'action définissant la marche à suivre ainsi que des initiatives de collaboration destinées à renforcer les activités de transit le long du corridor. Parmi les priorités figurent la réalisation d'une étude sur les transports intermodaux – meilleurs sites, dispositifs logistiques et autres impératifs; et le début de l'installation du système d'information de transit.

3. TIC et commerce électronique

57. En août 2006, la CNUCED a organisé avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) un séminaire sur l'utilisation des logiciels libres comme alternative technologique en Afrique dans l'optique du développement, en particulier par les institutions et les entreprises, et sur la question de savoir si le choix d'un logiciel était une question d'orientation et revêtait en même temps un intérêt pragmatique. Dans le cadre du Mémoire d'accord signé avec le Gouvernement brésilien et avec Novell, la CNUCED a commencé à contribuer au renforcement des capacités en matière de logiciels libres, en jouant le rôle d'intermédiaire et de catalyseur afin d'aider à identifier d'éventuels partenariats.

58. La CNUCED aide les pays africains à créer un environnement favorable au commerce électronique et aux pratiques électroniques. Trente-deux participants de la Communauté d'Afrique orientale ont assisté à un atelier régional sur les aspects juridiques du commerce électronique (Nairobi, décembre 2006), qui a été organisé dans le cadre des activités de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Cet atelier a aidé les pays de la région à œuvrer à l'instauration d'un cadre cyberjuridique harmonisé au niveau régional, et à sensibiliser juristes et hauts fonctionnaires.

59. À la demande du Gouvernement mauricien, la CNUCED a organisé un atelier de téléenseignement sur les aspects juridiques du commerce électronique à Maurice du 21 mars au 4 avril 2006. Ce cours de formation a porté sur les questions liées au cadre juridique mauricien et à la mise en œuvre de la législation sur le commerce électronique adoptée en 2000, à l'intention particulière des acteurs économiques désireux de se lancer dans le commerce électronique.

C. Dette, financement et développement

1. Club de Paris

60. La CNUCED a continué d'aider les pays débiteurs d'Afrique et d'autres régions à préparer leurs négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis le dernier rapport, par exemple, la CNUCED a aidé quatre pays africains à rééchelonner leur dette auprès de créanciers du Club de Paris, et deux autres à rembourser par anticipation leur dette. Après que le Congo eut atteint le point de décision en mars 2006, les créanciers du Club de Paris ont rééchelonné les remboursements au

titre de la dette de ce pays arrivant à échéance en 2006 et 2007 aux Conditions de Cologne. Le Cameroun a atteint le point d'achèvement en avril 2006 et la réunion du Club de Paris destinée à accorder un allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a eu lieu en juin 2006. Les Conditions de Cologne ont été appliquées à l'encours de cette dette, qui a été réduit de 921 millions en valeur nominale. En outre, à titre bilatéral, les créanciers publics et bilatéraux ont décidé d'aller au-delà des Conditions de Cologne et se sont engagés à annuler un montant additionnel de 2,6 milliards de dollars de la dette du Cameroun. En août 2006, le Malawi a atteint le point de décision et le Club de Paris s'est réuni en octobre 2006. Les créanciers du Club de Paris ont annulé 137 millions de dollars de la dette du Malawi au titre des Conditions de Cologne et se sont engagés à annuler un montant additionnel de 363 millions de dollars. Ces deux décisions ont eu pour effet conjugué d'annuler la quasi-totalité de la dette du Malawi contractée auprès de créanciers du Club de Paris. Après que la Sierra Leone eut atteint le point d'achèvement en décembre 2006, les créanciers du Club de Paris se sont rencontrés pour envisager un allègement de la dette de ce pays en janvier 2007. Ils ont appliqué les Conditions de Cologne à l'encours de la dette sierra-léonienne, dont le montant a été réduit de 218 millions de dollars, et un certain nombre de créanciers se sont engagés à réduire encore l'encours de cette dette à titre bilatéral. Suite à ces opérations, la dette de la Sierra Leone contractée auprès de créanciers du Club de Paris sera entièrement annulée.

61. Suite à l'accord de remboursement par anticipation conclu entre le Club de Paris et le Nigéria en octobre 2005, les autorités nigérianes ont remboursé la deuxième partie de leur dette en octobre 2006. Après le remboursement de 4,5 milliards de dollars aux créanciers du Club de Paris, le Nigéria s'est acquitté de sa dette auprès du Club de Paris. En mai 2006, l'Algérie a proposé aux créanciers du Club de Paris de rembourser par anticipation sa dette, qui avait été rééchelonnée en 1994 et 1995. Les créanciers ont accepté le remboursement par anticipation à la valeur nominale, opération qui a été effectuée entre mai et novembre 2006.

2. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

62. La CNUCED coopère actuellement avec 23 pays africains au titre du programme SYGADE⁶. En 2006, de nouveaux projets ont été conclus avec des institutions qui utilisent le SYGADE au Burundi (Ministère des finances) et au Rwanda (Ministère des finances et Banque centrale). Des discussions et des négociations ont également porté sur de nouveaux projets dans d'autres pays utilisateurs (Congo, Gabon, République centrafricaine, Tchad et Togo) ainsi qu'au Cap-Vert (Banque centrale), aux Comores (Ministère des finances) et au Maroc (Ministère des finances)⁷.

⁶ Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Guinée-Bissau, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

⁷ Les activités de projet de coopération technique portent sur l'installation du logiciel spécialisé de gestion de la dette du programme, le système de gestion d'analyse de la dette (SYGADE), ainsi que des formations et une aide à son utilisation effective. Ce système permet en particulier aux responsables de la gestion de la dette d'établir une base de données complète et tenue à jour, et de fournir des statistiques d'endettement exactes et elles aussi maintenues à jour.

63. En 2006, 22 missions de terrain (personnel du siège) ont été dépêchées dans des pays africains. Seize de ces missions ont eu trait à la mise en œuvre des activités SYGADE dans le cadre de projets en cours (Algérie, Burkina Faso, Congo, Éthiopie, Gabon, Ouganda, République démocratique du Congo et Soudan). Par ailleurs, des missions d'évaluation des besoins ont aussi été effectuées en Égypte et au Rwanda. La CNUCED a participé à quatre ateliers ou réunions sur les questions de la dette: un atelier régional organisé par le MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa)⁸, le secrétariat du Commonwealth et la CNUCED sur la gestion de la dette publique intérieure (Namibie), un atelier régional Pôle Dette⁹/CNUCED sur la validation des données (Gabon); un atelier régional organisé par le Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle de finances publiques de l'Afrique francophone subsaharienne (CREFIAF), Pôle Dette et la CNUCED sur les questions de la dette (Togo); et un atelier MEFMI/CNUCED sur les statistiques de la dette (Ouganda).

64. Des consultants du programme SYGADE ont dispensé une formation à la gestion de la dette pendant vingt-sept semaines à sept pays africains (Algérie, Burkina Faso, Burundi, Éthiopie, Gabon, République démocratique du Congo et Soudan). L'Algérie et l'Éthiopie ont envoyé des délégations à Genève pour suivre la formation au SYGADE dispensée par le personnel du siège.

65. Après la signature de l'accord de coopération technique entre la CNUCED et Pôle Dette en avril 2005, le personnel du programme SYGADE a élaboré en 2006 une proposition de projet visant à exécuter des activités d'assistance technique communes en matière de gestion de la dette dans les pays membres de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), ainsi que des pays francophones qui n'en sont pas membres. Ce projet prévoit la création d'un centre régional de formation et d'appui au SYGADE dans les locaux de Pôle Dette à Yaoundé (Cameroun). Il vise à renforcer, à moyen terme, les capacités de Pôle Dette et de la CNUCED de fournir une assistance technique respectivement en matière d'enregistrement de la dette et au niveau régional. Le descriptif de projet a été finalisé avec Pôle Dette en 2006 et soumis à la Banque africaine de développement (BAfD) pour financement. Le projet ayant fait l'objet d'une évaluation préliminaire positive de la part de la BAfD, le programme SYGADE, en coopération avec Pôle Dette, demandera officiellement les

⁸ Le MEFMI est un établissement régional dont sont membres les 13 pays ci-après: Angola, Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Il a pour mission de renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans le domaine de la gestion économique et financière. Cinq des pays membres du MEFMI utilisent le SYGADE (Angola, Ouganda, Rwanda, Zambie et Zimbabwe).

⁹ Pôle Dette est le service de formation technique de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). Il organise des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de dette et de gestion financière à l'intention des banques centrales des pays membres ci-après: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Niger, République centrafricaine, République du Congo, Sénégal, Tchad et Togo. Huit de ces pays collaborent activement avec le programme SYGADE: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, République centrafricaine, République du Congo, Tchad et Togo.

ressources financières nécessaires (2,3 millions de dollars) en 2007. Le projet devrait démarrer en 2008.

3. Projet de mobilisation des ressources financières

66. La CNUCED a organisé une réunion de groupe d'experts d'une journée sur la mobilisation de ressources financières en Afrique à Genève le 16 février 2007. Il s'agissait de la première activité du projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement (cinquième tranche). Le projet vise à renforcer les capacités des pays africains de trouver et d'utiliser des ressources intérieures et extérieures qui ne sont pas sources d'endettement pour financer la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD. Il devrait aussi permettre de mieux comprendre les problèmes que rencontre l'Afrique en matière de flux financiers en contribuant à l'adoption d'orientations nationales et internationales novatrices pour favoriser le développement du continent. Cette réunion a été l'occasion d'examiner un document théorique de la CNUCED sur la mobilisation de ressources intérieures et extérieures qui ne sont pas sources d'endettement en vue de la réalisation des OMD en Afrique avec des experts internationaux du financement du développement, des partenaires de développement, des participants de sept pays africains ayant fait l'objet d'études de cas¹⁰, ainsi qu'avec d'autres consultants locaux chargés de rédiger des notes sur chaque pays. Elle a été généralement considérée comme constructive, de l'aveu de plusieurs participants, et a enregistré la participation de nombreux représentants du Groupe africain à Genève.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Analyse des questions relatives à l'investissement

67. Le *World Investment Report (WIR) 2006* a analysé l'évolution de l'investissement en Afrique, où les entrées d'investissements étrangers directs (IED) ont encore enregistré une forte augmentation, soit 18 %, atteignant un nouveau record à 38 milliards de dollars en 2006. Cet afflux est dû à l'augmentation des bénéfices des entreprises et à la hausse des prix des produits de base. Malgré cette progression, la part de l'Afrique dans l'IED mondial s'est stabilisée autour de 3 %, une grande partie de ces investissements étant réalisée dans l'exploitation minière et pétrolière. En 2006, le secteur manufacturier a enregistré une baisse de l'IED, voire des désinvestissements, en particulier dans la production textile, essentiellement en raison de l'expiration de l'Arrangement multifibres; les investissements réalisés dans les services, surtout dans les services infrastructurels, sont néanmoins prometteurs. En outre, comme il est indiqué dans le *WIR 2006*, les sociétés transnationales (STN) de pays en développement, dont la part dans l'IED mondial augmente, ont fortement tendance à investir dans le Sud, et surtout dans les PMA, qui sont nombreux en Afrique.

68. Le projet sur l'évaluation des besoins en vue d'attirer des IED asiatiques en Afrique, financé par le PNUD, a permis la publication par la CNUCED et le PNUD du document intitulé *Asian FDI in Africa*. Ce rapport examine les divers aspects de l'IED asiatique dans les pays

¹⁰ Les pays choisis étaient les suivants: Malawi, Maurice, Namibie, Sierra Leone (pays anglophones); et Bénin, Burundi et Mauritanie (pays francophones).

africains en vue de mieux comprendre les perspectives et les contraintes existantes, et les mesures à prendre pour en accroître le montant.

69. Des activités ont aussi été exécutées dans le cadre du projet relatif à l'élaboration de guides à l'intention des investisseurs et le renforcement des capacités des PMA, qui se sont traduits notamment par la réalisation, le lancement et la diffusion de guides consacrés au Rwanda et au Mali (en anglais).

2. Politiques et renforcement des capacités

Examens de la politique d'investissement

70. En partenariat avec la Banque japonaise pour la coopération internationale, la CNUCED a continué de produire des livres bleus sur l'investissement afin d'aider les pays à améliorer le cadre de l'investissement. Des livres bleus ont été réalisés pour le Ghana et la Zambie pendant la période considérée. À titre de suivi, deux ateliers sur les livres bleus ont été organisés à Accra (Ghana) et à Lusaka (Zambie) afin de donner aux décideurs des pays en développement des recommandations claires sur les orientations.

71. Un modèle d'examen de la politique d'investissement particulièrement adapté aux besoins des pays africains déchirés par la guerre (Rwanda) a été réalisé. Un appui consécutif à l'examen de leur politique d'investissement a été apporté à deux pays africains, à savoir l'Algérie et le Rwanda. Parmi les autres activités menées figurent l'assistance technique au forum d'investissement Inde-Kenya dans les pays, au forum d'investissement Chine-Kenya pour le Kenya, à la stratégie de promotion du secteur minier industriel pour le Rwanda, ainsi que la formation à la thématique des politiques d'investissement pour la République centrafricaine, à l'appui de l'élaboration de politiques nationales et du renforcement des capacités dans les pays africains.

72. Le retour d'informations des pays bénéficiaires témoigne de l'impact positif que les travaux de la CNUCED ont en vue de renforcer la capacité des décideurs d'attirer et de mettre à profit les investissements étrangers. Par exemple, l'autorité kényane de l'investissement a souligné le rôle des examens de la politique d'investissement, du livre bleu, du guide destiné aux investisseurs et des ateliers sur l'élaboration d'une stratégie de ciblage des investisseurs, y compris l'élaboration d'une stratégie relative aux TI, dans le renforcement des capacités de son personnel, dans la diffusion d'informations et dans la multiplication des activités positives de collaboration avec les parties intéressées. Elle a mis l'accent sur l'importance de la contribution de la CNUCED à l'orientation du débat et de la réflexion actuels sur les politiques de développement, en particulier sur la synergie à assurer entre les politiques nationales et les actions internationales afin de parvenir à un développement durable.

73. Par ailleurs, la coopération nationale pour le développement du Lesotho a salué les activités que la CNUCED avait menées pour améliorer le cadre de l'investissement dans ce pays conformément à la recommandation issue de l'examen de la politique d'investissement du Lesotho, et a demandé une assistance pour renforcer le secteur privé local par le biais d'une formation à la promotion de l'investissement et au ciblage des investisseurs.

Promotion de l'investissement: Services consultatifs pour l'investissement et la formation (SCIF)

74. Les SCIF ont apporté un appui à un certain nombre de gouvernements et d'institutions d'Afrique dans le domaine de la promotion de l'investissement et de la bonne gouvernance, par exemple, à l'organisation d'un examen de la gouvernance dans la promotion de l'investissement au Mali, notamment d'un atelier national tenu à Bamako en octobre 2006. En Éthiopie, un projet est en cours pour renforcer les capacités de l'organisme éthiopien chargé de l'investissement et des institutions sous-nationales en matière de facilitation de l'IED. À Djibouti, l'installation d'un système de réglementation électronique de l'investissement est en cours d'achèvement. Au Botswana, une stratégie de ciblage des investisseurs pour le secteur de l'habillement a été parachevée. En coopération avec l'Agence de développement de l'Oriental, les SCIF élaborent une stratégie visant à attirer l'IED dans les pays d'Extrême-Orient.

75. Les activités de renforcement des capacités ont notamment porté sur la formation de responsables d'organismes africains de promotion de l'investissement au cours de trois séminaires régionaux tenus à Genève et à Durban (Afrique du Sud) sur le ciblage des investisseurs dans les secteurs du tourisme et de l'extraction minière. Trente-sept responsables provenant de 15 pays africains ont participé à cette formation. En outre, un atelier a été organisé à Rabat (Maroc) pour 27 membres du service diplomatique marocain.

Accords internationaux d'investissement

76. En 2006, des travaux de recherche et d'analyse directive ont été consacrés aux accords internationaux pour lesquels les pays africains bénéficient de programmes d'assistance technique. La complexité et la subtilité croissantes de l'élaboration de règles en matière d'investissement international ont exigé beaucoup de concertation dans les travaux de recherche et d'analyse directive et dans les activités de promotion. Quatre études sur des accords internationaux d'investissement de deuxième génération ont été publiées et quatre bulletins trimestriels axés sur l'évolution récente des accords internationaux ont été lancés pour permettre aux pays en développement de mieux comprendre les accords internationaux d'investissement. Deux programmes d'assistance technique visant à promouvoir l'investissement par l'instauration d'un cadre juridique propice à l'investissement ont été exécutés au profit des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et du groupe d'experts de l'OCDE sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord concernant les accords internationaux d'investissement conclus par l'Égypte.

77. Dans le cadre du programme de travail sur le transfert de technologie et la propriété intellectuelle, un projet intitulé «Assistance technique et renforcement des capacités dans les pays les moins avancés d'Afrique en vue de la création de capacités de production pharmaceutique» a été lancé.

3. Science et technique

78. La CNUCED a poursuivi la mise en œuvre du projet «Connect Africa», qui vise à dispenser une formation sur mesure aux ingénieurs et techniciens spécialisés dans les TIC des pays en développement, en particulier des PMA. Ce projet a été exécuté au Lesotho et est en cours au Mali.

79. Dans le cadre de leur collaboration, la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU ont constitué un réseau de centres d'excellence en 2005, afin d'accroître les contacts scientifiques en Afrique. La première série d'initiatives relevant de ce projet portait sur l'organisation de cours de formation de niveaux élémentaire et avancé à l'intention des scientifiques et des ingénieurs africains. Les «centres d'excellence» ci-après participent au réseau:

- Institut des maladies infectieuses et de la médecine moléculaire (IIDMM) – Université du Cap;
- Université Sokoine de l'agriculture – Morogoro (République-Unie de Tanzanie);
- Centre international de génie génétique et de biotechnologie – New Delhi;
- Institut de recherche génétique agricole – Gizeh (Égypte);
- Institut de recherche de chimie H. E. J. – Université de Karachi (Pakistan);
- Université de Nairobi – Kenya;
- Institut de recherche en bioscience et biotechnologie de Corée – Daejeon (République de Corée);
- Centre de biotechnologie de Sfax (CBS) – Sfax (Tunisie);
- Centre national de recherche en ingénierie pour les technologies de l'information dans l'agriculture (NERCITA) – Beijing (Chine).

80. Les examens de la politique scientifique, technique et de l'innovation sont les projets qui visent à aider les pays en développement qui en font la demande en formulant des recommandations factuelles adaptées à leurs besoins particuliers et à leur situation propre. L'examen de la politique angolaise dans ce domaine est le dernier d'une série d'examens auxquels la CNUCED procède actuellement. Trois autres examens porteront sur des pays africains.

4. Développement des entreprises

81. La CNUCED, par l'intermédiaire de son Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), a continué de promouvoir les meilleures pratiques en matière de comptabilité et de publication en Afrique. Un atelier régional a été organisé à Nairobi (Kenya) sur le rôle de la profession comptable dans le développement économique. Plus de 200 participants provenant de 37 pays d'Afrique ont débattu du rôle de la profession comptable dans le développement économique du continent.

82. Le programme de développement de l'entrepreneuriat (EMPRETEC) a renforcé sa présence dans les pays anglophones et francophones d'Afrique en 2006. EMPRETEC est un grand programme intégré de renforcement des capacités dont le but est de créer des structures durables qui contribuent au dynamisme du secteur privé, à la formation de compétences entrepreneuriales

et à l'instauration d'une culture entrepreneuriale ouverte. Actuellement, 13 centres EMPRETEC/Enterprise sont opérationnels dans les pays africains suivants: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Éthiopie, Ghana, Maroc, Maurice, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Zimbabwe. Au cours de l'année, des représentants de centres EMPRETEC africains ont lancé leur propre réseau régional, «Forum EMPRETEC Afrique», en vue de revitaliser le programme EMPRETEC sur le continent, en particulier en élaborant une stratégie avec les autres collègues du continent sur les meilleurs moyens de mobiliser des ressources, de définir une stratégie efficace de communication et de commercialisation, et de veiller au renforcement des programmes existants ainsi qu'à la création de nouveaux programmes nationaux.

83. La sixième réunion du Conseil consultatif pour l'investissement CNUCED/Chambre de commerce internationale (CCI), à laquelle a participé le Président de la République-Unie de Tanzanie, a été l'occasion de lancer plusieurs initiatives, notamment une proposition de BASF tendant à étendre aux pays lusophones les modalités d'établissement de relations entre STN et PME.

84. La CNUCED a continué de développer son programme sur l'assurance, axé notamment sur l'Afrique. Trente-trois pays africains ont profité des activités de la CNUCED dans ce domaine. La CNUCED a notamment collaboré avec l'Organisation des assurances africaines, qui représente les 55 gouvernements du continent et le secteur des assurances des pays respectifs, et avec le Centre africain des risques catastrophiques. Elle a aussi élaboré cinq nouveaux projets en matière d'assurance dont bénéficierait l'ensemble de l'Afrique et pour lesquels elle recherche actuellement un financement.
